

COURRIER DE LA PRESIDENTE DU JARDIN PARTAGE DES NOUZEUX

adressé le 28 Avril 2020 à tous les adhérents :

Bonjour à tous,

Le jardin partagé des Nouzeaux peut rouvrir le 11 mai mais, comme vous pouvez vous en douter, sous certaines conditions :

- Chaque adhérent doit s'engager à respecter les mesures barrières (distanciation sociale, lavage des mains, désinfection des outils et des serrures -cabane, porte d'entrée). Si d'autres règles (port de masque) étaient ajoutées par le gouvernement, celle-ci devraient être respectées.
- Le jardin restera fermé au public. Vous devez donc fermer la porte du jardin une fois rentré. S'il y a un deuxième adhérent qui arrive il doit en faire de même. Les permanences d'ouverture au public (dimanche et le premier mercredi du mois) sont pour l'instant suspendues.
- Il est interdit jusqu'à nouvel ordre d'accueillir au jardin du public non adhérent au jardin (question sanitaire et d'assurance).
- Chaque adhérent est responsable de la désinfection de ses mains, de la porte d'entrée, de la porte de la cabane et des outils. Vous devez donc venir équipé de produit de désinfection et ou de gants (attention le port de gants n'empêche pas de se désinfecter quand même). Vous pouvez également vous laver les mains aux fontaines si vous apportez du savon. N'oubliez pas dans ce cas de désinfecter la fontaine également après utilisation.

- Pour prendre le moins de risques possible, n'hésitez pas à apporter vos propres outils, cela vous évitera de toucher à la cabane.
- Il est interdit de stocker dans la cabane tout produit désinfectant (eau de javel par exemple). N'oubliez pas qu'il y a des enfants dans le jardin !
- Vous devez respecter la distanciation sociale d'au moins 1 mètre entre chaque adhérent. Pour ceux qui viendront accompagné de leurs enfants, vous devez les surveiller et surveiller le respect des règles aussi pour eux.

Chaque adhérent doit s'engager par retour de ce mail à respecter ces règles afin de pouvoir revenir au jardin. Nous comptons sur vous ; sans votre engagement, nous ne pouvons pas rouvrir. Vous pouvez m'envoyer vos mails d'engagement entre aujourd'hui et le 9 mai au plus tard.

Sachez que le non-respect des règles sanitaires peut entraîner la fermeture du jardin. L'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement donne la possibilité aux acteurs locaux (mairie, police municipale etc.) de venir vérifier la bonne tenue des règles et gestes barrières.

En cas de non-respect de ces règles, le bureau se désengage de sa responsabilité ; chaque adhérent s'engage avec sa propre responsabilité individuelle.

Si d'autres règles venaient à se rajouter, je ne manquerais pas de vous en informer.

N'hésitez pas à revenir vers moi en cas de questions.

JANA DITTFURTH